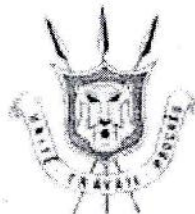


# Formulaire de demande d'un permis d'utilisation des Ressources génétiques et/ou des Connaissances traditionnelles y associées



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

Demande N°:

Date de la demande :

## FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ACCES À ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES<sup>1</sup> ET/OU DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ASSOCIEES<sup>2</sup> ET L'EXPORTATION LE CAS ECHEANT

TYPE DE PERMIS DEMANDE (cocher les cases appropriées<sup>3</sup>)

Permis pour :

L'accès et l'utilisation des

- Ressources génétiques
- Des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques

Et l'exportation

<sup>1</sup> Utilisation des ressources génétiques: dans ce contexte, l'utilisation signifie mener la recherche et/ou le développement sur les composés génétiques et/ou biochimiques des ressources génétiques, y compris par l'application de la biotechnologie telle que définie à l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (Référez-vous également à la législation du Burundi).

<sup>2</sup> Utilisation des connaissances traditionnelles: (Référez-vous à la législation nationale).

**FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ACCES ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES ET/OU DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ASSOCIEES ET L'EXPORTATION LE CAS ECHEANT**

*Veillez noter que ce formulaire de demande, si elle est approuvée, deviendra une partie intégrante de l'Accord de base sur l'APA régissant l'accès et l'utilisation de l'objet de la demande. Soyez aussi spécifique et précis que possible. Joindre des feuilles supplémentaires, clairement numérotées, le cas échéant.*

**Liste de vérification de la demande**

Vous devrez fournir:

1. Un accord de base sur l'APA joint à cette demande<sup>4</sup>
2. Une/des autorisation/s écrites du/des fournisseur/s d'accès jointe/s à cette demande<sup>5</sup>
3. Un formulaire de paiement ou reçu signé joint à cette demande<sup>6</sup>
4. Une demande de permis d'exportation, le cas échéant<sup>7</sup>

**LE DEMANDEUR**

1. Si le demandeur est une personne morale, *veuillez remplir les clauses 1-6 ci-dessous*
2. Si le demandeur est une personne physique, *veuillez remplir les clauses 7-9 ci-dessous.*

---

<sup>4</sup>L'accord de base sur l'APA énonce les obligations fondamentales entre le **Fournisseur** et le **Bénéficiaire** des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour l'utilisation décrite dans le formulaire de demande seulement. Il affirme l'objet et le contenu du projet et comprend, entre autres, les engagements en ce qui concerne le partage des avantages monétaires et non monétaires (accord de partage des avantages), ainsi qu'interdit expressément toute forme d'utilisation non décrite dans l'accord de base sur l'APA. Notez que, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires au Burundi, le **Fournisseur** peut être l'Autorité Nationale Compétente (ANC) agissant pour l'Etat et/ou les communautés autochtones et locales qui détiennent les ressources et/ou les connaissances traditionnelles associées. Notez également que ce formulaire de demande et l'accord de base sur l'APA fera partie du permis final ou son équivalent et y sera joint.

<sup>5</sup>Sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires du Burundi, une autorisation supplémentaire écrite du **Fournisseur** d'accès physique à la ressource génétique peut être nécessaire (par exemple, le propriétaire privé, les communautés autochtones et locales où ils sont gestionnaires ou gardiens des ressources génétiques). Voir la section II.3.11 du présent formulaire de demande.

<sup>6</sup>Les frais de demande de 500 US\$ pour les frais administratifs sont payables et non-remboursables.

<sup>7</sup>Les demandeurs qui prévoient d'exporter les échantillons doivent obtenir un permis, conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Ce permis est délivré par l'Organe de gestion CITES de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement.

**1. NOM DE L'INSTITUTION OU DE L'ORGANISME:**

Nom:

**2. LA PERSONNE MORALE EST-ELLE ENREGISTREE OU ETABLIE (Insérer le pays) ?**

Oui		Non	
-----	--	-----	--

**3. SI OUI, INDIQUEZ LE NUMERO D'ENREGISTREMENT OU LES DETAILS DEL'ETABLISSEMENT DE LA PERSONNE MORALE:**

Nom du Pays :	
Numéro d'enregistrement :	
Détails d'établissement :	

**4. SI NON, DANS QUEL PAYS LA PERSONNE MORALE EST-ELLE ENREGISTREE? INDIQUEZ LE NUMERO DEREFERENCE:**

Pays:	
Type d'enregistrement:	
N°:	

**5. COORDONNEES DETAILLEES DE LA PERSONNE MORALE:**

Nom:	
Tél:	
Fax:	
E-mail:	
Adresse postale:	Adresse physique:



**6. DETAILS DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE MORALE<sup>8</sup>:**

Nom de la personne à contacter:										
Pouvoir:										
N° de la pièce d'identité ou du passeport : (Joindre une copie certifiée)										
Tél:										
Fax:										
E-mail:										
Adresse postale :						Adresse physique :				

Si le demandeur est une personne physique, bien vouloir remplir les clauses 7 à 9 ci-dessous.

**7. DEMANDE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE :**

Nom du demandeur:										
N° de la pièce d'identité ou du Passeport: (Joindre une copie certifiée)										
Tél:										
Fax:										
E-Mail:										
Adresse postale:						Adresse physique:				
Nationalité:										

**8. LE DEMANDEUR EST-IL AFFILIE A UNE PERSONNE MORALE?**

Oui		Non	
-----	--	-----	--

<sup>8</sup>Noter: si la personne à contacter change, l'Autorité nationale compétente (ANC) et/ou le Correspondant national d'APA (CN APA) sera notifié. Voir également la section ... de l'Accord de base sur l'APA.

**9. SI OUI, COORDONNEES DE LA PERSONNE MORALE:**

Nom de la personne morale:	
Personne à contacter:	
Tél:	
Fax:	
E-Mail:	
Adresse postale :	Adresse physique :

La partie suivante doit être remplie par **Tous les demandeurs**. *Veillez utiliser les pages supplémentaires si nécessaire*

**10. NOM ET COORDONNEES DES AUTRES PARTENAIRES<sup>9</sup>:**

A.

Nom:												
N° de la pièce d'identité ou du passeport: <i>(Joindre une copie certifiée)</i>												
Tél.:												
Fax:												
E-Mail:												
Adresse postale :						Adresse physique:						

B.

Nom:												
N° de la pièce d'identité ou du passeport: <i>(Joindre une copie certifiée)</i>												
Tél.:												
Fax:												
E-Mail:												
Adresse postale :						Adresse physique:						

<sup>9</sup>Les partenaires sont des personnes ou institutions qui prennent part dans le projet avec le demandeur (par exemple, institution de recherche nationale de [insérer le pays]).

--	--

**11. NOMS ET COORDONNEES DES INDIVIDUS QUI POURRONT ETRE IMPLIQUES DANS LES ACTIVITES POUR LESQUELLES L'AUTORISATION D'ACCES EST DEMANDEE:**

A.

Nom:													
N° de la pièce d'identité ou du passeport: <i>(Joindre une copie certifiée)</i>													
Tél.:													
Fax:													
E-Mail:													
Adresse postale :							Adresse physique:						

B.

Nom:													
N° de la pièce d'identité ou du passeport: <i>(Joindre une copie certifiée)</i>													
Tél.:													
Fax:													
E-Mail:													
Adresse postale :							Adresse physique:						

**12. DETAILS DES QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES PERTINENTES DES PERSONNES QUI SERONT IMPLIQUES DANS LES ACTIVITES POUR LESQUELLES L'AUTORISATION D'ACCES EST DEMANDEE**

Personnes	Qualifications et expériences

**13. Y A-T-IL DES PARTENAIRES ETRANGERS<sup>10</sup> IMPLIQUES?**

Oui		Non	
-----	--	-----	--

<sup>10</sup>Institutions partenaires ou personnes qui collaborent dans le projet ou appuient le projet financièrement/en nature, telles que les agences de financement, les fondations, etc.

**14. SI OUI, COORDONNEES DES PARTENAIRES ETRANGERS**

Nom:	
Personne à contacter:	
Tél:	
Fax:	
E-Mail :	
Adresse postale :	Adresse physique :

**15. EXISTE-T-IL DES COMMANDITAIRES<sup>11</sup>:**

Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

**16. SI OUI, COORDONNEES DES COMMANDITAIRES**

A.

Nom:	Pays :
Personne à contacter:	
Tél:	
Fax:	
E-Mail:	
Adresse postale:	Adresse physique :

B.

Nom:	Pays :
Personne à contacter:	
Tél:	
Fax:	
E-Mail:	
Adresse postale:	Adresse physique :

<sup>11</sup>Voir note 10



--	--

## II. LE PROJET

*(Veuillez noter que, si cette demande est accordée, le demandeur sera autorisé à effectuer **seulement** l'utilisation des ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles y associées décrites ici. Toutes autres formes d'utilisation seront **expressément interdites** à moins qu'elles ne soient autorisées en vertu d'une nouvelle demande. Donc soyez très précis et mentionnez tous les détails pertinents)*

### 1. TITRE DU PROJET

--

### 2. RESUME DU PROJET

Fournir le résumé du projet: Quoi? Comment ? Avec qui ? Où ? Quand ?

--

### 3. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

*(Veuillez fournir une description détaillée du projet, y compris les informations appropriées dans les cases (3.1 à 3.16). Si l'une de ces catégories d'informations n'est pas disponible, veuillez déclarer «non disponible» ou «ne sait pas encore» et fournir une brève explication - une preuve supplémentaire peut-être demandée. Si l'une des informations requises est confidentielle, veuillez l'indiquer et **ne pas l'inclure dans le formulaire**, mais déclarer comment et dans quelles conditions vous seriez prêt à les communiquer à l'Autorité Nationale Compétente (ANC) (3.14). Les renseignements confidentiels seront traités conformément aux dispositions applicables dans l'Accord de base sur l'APA.)*

**3.1. Objectifs: Décrire l'ensemble des objectifs** (par exemple: contexte du projet, produits finis possibles)

--

**3.2. Utilisation prévue des ressources génétiques et méthodes:**

*Décrivez la recherche et/ou le développement sur la composition génétique et/ou biochimique des ressources génétiques que vous proposez, y compris les méthodes plus en détail (par exemple, les méthodes de recherche, l'utilisation des équipements/des capacités techniques, etc.*

**Remarque:** se référer aux codes de conduite et aux normes applicables, le cas échéant

--



**3.3. Partenaires et leur rôle:** Fournir les détails sur les fonctions et la nature de la contribution des partenaires

*Remarque:* Sous réserve de la législation nationale, la participation des partenaires nationaux dans le projet peut être requise

**3.4. Ressources génétiques:** Dressez la liste des ressources génétiques pour lesquelles vous demandez l'accès pour l'utilisation, y compris la quantité de ressources génétiques à collecter et un calendrier de collecte. S'ils sont inconnus, veuillez fournir une description des méthodes de collecte et la quantité et le type d'organismes pouvant être recueilli en utilisant ces méthodes.

Nom usuel	Taxon. (au niveau taxonomique le plus spécifique connu)	Quantité/nombre/volume, y compris le calendrier (le cas échéant)	Méthode

**3.5. Localisation:** Fournir les détails du lieu où les ressources génétiques seront prélevées, y compris les coordonnées de latitude et de longitude ou de GIS de la zone de localisation. Bien vouloir joindre également la carte de localisation ou l'itinéraire proposé pour les voyages dans un document distinct de votre demande.

Localisation/s :
Latitude/Longitude :
Carte jointe :

**3.6. Temps et durée du projet:** Veuillez fournir une chronologie indiquant les différentes phases et étapes respectives du projet (peuvent être jointes en annexe de ce formulaire de demande)

Du :
Au :

**3.7. Avantages potentiels pour la biodiversité:** Identifiez comment le projet sera bénéfique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Précisez tout avantage probable pour la région d'accès en particulier.

--

**3.8. Menaces éventuelles à la Biodiversité:** *Identifiez et décrivez tous les éventuels impacts environnementaux du projet selon (insérez la référence à la législation ou la réglementation appropriée)*

*Remarque: énumérez les espèces et les zones qui pourront être menacés selon la législation/réglementation nationale*


**3.9. Décrivez les méthodes par lesquelles vous minimiserez ou éviterez les impacts négatifs à la biodiversité**

Méthodes (exemple : méthode de récolte):

--

**3.10. Connaissances des communautés autochtones et locales (connaissances traditionnelles):** *Identifiez en détail l'utilisation (le cas échéant) proposée de la connaissance des communautés autochtones et/ou locales.*

Identification de la/les communauté/s:
Décrivez le type de connaissance (ex. pour déterminer les ressources biologiques qui seront accessibles, et/ou les zones particulières à rechercher, et/ou identifiez les propriétés des ressources génétiques; et/ou le type d'application (ex. crème, thé)):
Décrivez l'utilisation prévue:

**3.11. Autorisation écrite du fournisseur d'accès physique:** *Enumérez le nom de chaque fournisseur d'accès et fournir une copie de son autorisation d'accès aux ressources génétiques pour leur utilisation de chaque fournisseur d'accès<sup>12</sup>.*

Fournisseur d'accès:
Autorisation écrite jointe:

<sup>12</sup>Sous réserve de la législation nationale ou des exigences réglementaires, une autorisation supplémentaire écrite du fournisseur d'accès physique à la ressource génétique peut aussi être nécessaire (par exemple, le propriétaire privé, les communautés autochtones et locales où elles sont gestionnaires ou gardiennes des ressources génétiques).



**3.12. Accords de base sur l'APA avec les communautés autochtones et locales:** Fournissez des détails supplémentaires si l'accord de base sur l'APA a été élaboré avec les communautés autochtones et/ou locales en ce qui concerne l'utilisation des ressources génétiques où elles ont des droits établis pour accorder l'accès à ces ressources et/ou en ce qui concerne l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques qui sont détenues par elles.

Décrivez le processus de négociation de l'Accord: Précisez au minimum quelles informations préalables sur le projet ont été fournies à la communauté autochtone et/ou locale durant la période de demande leur consentement préalable donné en connaissance de cause; décrivez la nature de la structure de gouvernance de la communauté et joignez toutes les preuves qui reflètent qu'une décision collective a été prise en ce qui concerne le partage des connaissances traditionnelles.

**3.13. Autres permis:** Énumérez les autres demandes de permis et leur équivalent délivré(s) dans le cadre de l'activité de recherche et l'utilisation prévue des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Inclure les demandes de permis ou leur équivalent émis dans d'autres pays.

**Autres permis:** (Inclure la date de la demande, l'autorité de délivrance, le titre de la demande, le numéro de permis & la date d'expiration (si le permis a été délivré))

**3.14. Le contenu de ce projet est-il confidentiel ?**

Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

Si oui, à quel sujet ?

Indiquez dans quelles conditions vous seriez prêt à divulguer les informations confidentielles à l'Autorité Nationale Compétente (ANC)

### III. Déclarations

Je déclare/Nous déclarons que les informations contenues dans ce formulaire de demande sont vraies et exactes, et je/nous serons responsables de toute information erronée/incorrecte.

En signant ci-dessous et en soumettant ce formulaire de demande, je consens/Nous consentons à ce qu'elle soit intégrée comme partie intégrante dans l'Accord de base sur l'APA distinct que je dois/nous devons signer et soumettre avec ce formulaire de demande pour examen et approbation à l'Autorité Nationale Compétente. Le permis se reportera au formulaire de demande et à l'accord de base sur l'APA comme en faisant partie intégrante et ils seront joints.

Je/nous suis/sommes autorisé(s) à faire cette déclaration au nom et pour le compte de [insérer le nom de la personne morale] (si le demandeur est une personne morale).

Signature

Date de réception



## IV. Accord type APA sur la recherche

### 1. Préambule

Cet accord régit l'accès aux ressources génétiques et/aux connaissances traditionnelles associées pour leur utilisation. Il est conclu le [insérer la date] entre [insérer le nom et les détails de l'Etat et Institution (de l'Autorité nationale Compétente)], représenté par [insérer le nom de la personne de contact chargée de l'exécution de l'accord au nom de l'institution], ci-après dénommé le «Fournisseur»,

et

[insérer le nom et les détails de l'institution de recherche responsable], représenté par [insérer le nom du représentant de l'institution de recherche responsable de la mise en œuvre de l'accord], Chef ou chercheur autorisé de l'équipe de recherche, ci-après dénommé «Utilisateur».

Attendu que l'utilisateur désire utiliser les ressources génétiques pour mener la recherche et/ou le développement sur leur composition génétique et/ou biochimique, y compris par l'application de la biotechnologie, telle que décrite dans le formulaire de demande, celle-ci étant partie intégrante de cet accord (et est jointe en annexe);

Attendu que le fournisseur est disposé à fournir l'accès aux ressources génétiques décrites dans [insérer le numéro de série de la demande] pour leur utilisation.

Attendu également que le formulaire de demande fournit des éléments pertinents suivants:

- 
- 
- 
- 

En conséquence, en contrepartie

### 2. Consentement préalable donné en connaissance de cause

Le fournisseur confirme qu'il a été informé sur le projet de recherche par l'utilisateur et consent à fournir l'accès aux ressources génétiques *in-situ* ou *ex-situ* nécessaire pour effectuer la recherche selon le projet de recherche joint au présent contrat (*Projet en annexe*).

### 3. Objet de l'accord

Cet accord vise à préciser les modalités pour:

1. l'accès aux ressources génétiques;
2. leur utilisation conformément à la description donnée dans le projet;
3. leur éventuel transfert à des tiers;
4. le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

### 4. la terminologie

Dans le présent accord les termes définis à l'Article 2 de la CDB auront la même signification, sauf définition contraire dans cet article. Les termes les plus pertinentes :

#### **4.1. Ressources génétiques**

Matériel génétique désigne tout matériel de plante, animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité.

*N.B. Si l'accès est demandé pour un projet de recherche qui inclut (savoirs) associés aux ressources génétiques, le partage des avantages en ce qui concerne les savoirs traditionnels doit être convenu dans un accord séparé avec les détenteurs des savoirs traditionnels et selon la législation nationale du pays fournissant, si une telle législation existe.*

#### **4.2. Dérivés**

Produits dérivés signifient substances créés à partir de ressources génétiques qui sont sensiblement modifiés pour avoir de nouvelles propriétés.

#### **4.3. Commercialisation**

Commercialisation signifie l'utilisation de la ressource génétique pour la génération de n'importe quel profit économique actuel ou potentiel. Cela signifie en particulier toute vente, bail, licence de la ressource génétique, et/ou produits générés par ses utilisations au travers d'actions telles que le dépôt d'une demande de brevet, obtention de droits de propriété intellectuelle ou autres immobilisations corporelles ou droits incorporels. Il comprend tout transfert de la ressource génétique pour un but lucratif.

#### **4.4. Modalités mutuellement convenues (MAT)**

Les termes mutuellement convenus sont un accord négocié entre le fournisseur et l'utilisateur de la ressource génétique ou les détenteurs de savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques conformément au droit national du pays fournissant les ressources nécessaires. Les termes mutuellement convenus régulent les conditions d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles connexes et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation.

#### **4.5. Savoirs traditionnels**

Les savoirs traditionnels sont le savoir accumulé qui est vital pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques et/ou qui a une valeur socio-économique, et qui a été développé au fil des ans dans communautés autochtones et locales.

#### **4.6. Consentement préalable (CPCC)**

Consentement préalable en connaissance de cause signifie la déclaration unilatérale du fournisseur qu'il a été informé de la recherche planifiée et qu'il est disposé à fournir l'accès requis à la ressource génétique.

#### **4.7. Produit**

Produit signifie le résultat produit, obtenu, extrait ou dérivé de la ressource génétique par le biais de recherche ou les activités de recherche & développement, y compris les données et les informations produites par des analyses des ressources génétiques.



#### **4.8. Tierce partie**

Tierce partie signifie toute personne ou institution autre que le fournisseur, l'utilisateur et n'importe quel collaborateur sous son contrôle ou supervision. Une tierce partie n'est pas liée par les termes et conditions du présent contrat sauf accord contraire avec l'utilisateur.

#### **4.9. Personne non autorisée**

Personne non-autorisée signifie toute personne qui est entrée en possession des ressources génétiques sans l'autorisation de l'utilisateur.

#### **5. Condition d'accès aux ressources et aux connaissances traditionnelles associées**

L'accès aux ressources génétiques et /ou aux connaissances traditionnelles associées pour leur utilisation par le fournisseur au destinataire décrite dans le formulaire de demande seront soumises aux conditions suivantes:

1. L'utilisateur accédera et utilisera les RG et ou CTA uniquement selon les termes déclarés dans le formulaire de demande; tout accès et toute utilisation des RG et/ou CTA qui ne sont pas expressément mentionnés dans le formulaire de demande doivent être considérés comme interdits.
2. L'accès et l'utilisation de microorganismes issus accessoirement des ressources génétiques sont expressément interdits.
3. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser les ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles associées autrement que pour des usages spécifiés dans le formulaire de demande, sauf si:
  - a) Le fournisseur ou l'ANC et le fournisseur a /ont notifié par écrit, et,
  - b) Le présent accord a été modifié et révisé, le cas échéant;
  - c) Et une nouvelle demande a été déposée et approuvée
4. Les RG et/ou CTA demeurent la propriété du Fournisseur;
5. Les parties respectent toutes les lois pertinentes à tout moment et lorsque les lois applicables changent, elles modifient cet accord convenablement (*Faire mention des lois applicables convenablement*)
6. *Ajouter d'autres conditions le cas échéant*

#### **5. Ressources génétiques à être accédées**

L'utilisateur aura accès aux ressources génétiques suivantes :  
[Insérer la liste des ressources génétiques à être accédée].

#### **6. Utilisation**

Le matériel peut être utilisé à des fins non commerciales y compris la recherche universitaire et les collections, la formation, l'enseignement et l'éducation.



L'utilisateur doit se conformer aux réglementations nationales et internationales du fournisseur et de l'utilisateur et aux règles pertinentes du droit internationales. L'utilisation du matériel ou des informations dérivées pour n'importe quel type de commercialisation sont interdite.

#### **7. Changement dans l'utilisation de non-commerciale à Commercial**

La commercialisation du matériel génétique et des informations connexes est interdite.

Tout changement dans l'utilisation de non commerciales à commerciales exigent un nouveau consentement éclairé par écrit émis par le fournisseur. Dans ce cas, les modalités de cette commercialisation doivent être assujetties à une convention distincte (MAT) entre les parties en cause.

#### **8. transfert des ressources génétiques (et des savoirs traditionnels associés) à des tierces Parties**

Le transfert des ressources génétiques aux fins de la recherche académique et les collections, la formation, l'enseignement et l'éducation ou toute autre activité non commerciale est autorisée à condition que l'utilisateur s'assure que la personne ultérieure ou l'institution (tierce partie) est informée des dispositions de cet accord et s'engage à accéder aux ressources génétiques sous les mêmes obligations à tout autre destinataire.

Cependant, les ressources génétiques [et leurs savoirs traditionnels associés] ne peuvent être transférées à des tiers qu'après avoir obtenu le consentement écrit du fournisseur et conformément aux termes mutuellement convenus entre le fournisseur et le tiers.

#### **9. Partage des avantages**

Les avantages découlant de l'accès et l'utilisation des ressources génétiques doivent être partagés justement et équitablement par l'utilisateur, conformément aux principes énoncés dans la CDB. Les avantages de base à être partagés comprennent :

1. L'offre au fournisseur d'inclure des chercheurs locaux dans les activités de recherche, si cet intérêt existe.
2. En cas de publications ou de la présentation orale des résultats de la recherche, la pleine reconnaissance doit être donné à la source des ressources génétiques ;
3. Si les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques est impliqué, les résultats de recherche publiés ou présentés oralement comprendront la pleine reconnaissance de la source des ressources génétiques et les savoirs traditionnels, si c'est exigé par les fournisseurs.
4. Le fournisseur recevra une copie de toutes les publications ;
5. Les résultats de la recherche seront communiqués aux intervenants concernés (par exemple les communautés, les peuples autochtones) de façon adéquate et en fonction des exigences raisonnables du prestataire ;
6. Le cas échéant, des échantillons en double peuvent être partagés à l'aide du référentiel dans le pays fournisseur conformément aux bonnes pratiques scientifiques.

#### **10. Droits et Obligations du fournisseur**

- i) Le fournisseur a l'obligation de faciliter l'accès aux ressources génétiques. Cela comprend l'aide à l'acquisition d'autres permis requis conformément à la législation nationale ou les réglementations régionales dans le pays fournisseur, mais aussi les permis d'exportations permis.
- ii) Le fournisseur a le droit de recevoir des informations sur l'état de la recherche de l'utilisateur, tel que convenu.
- iii) Le fournisseur demande que les parties analytiques suivantes énoncées dans le projet sont exécutées dans le pays fournisseur : insérer la liste des analyses dans le pays fournisseur.
- iv) Le fournisseur confirme que toutes les conditions nécessaires (équipement, personnel et consommables) pour effectuer les analyses sont disponibles ;
- v) L'utilisateur confirme qu'il/elle dispose des ressources nécessaires (financement, temps) pour un tel arrangement.

#### **11. Droits et Obligations de l'utilisateur**

- i) L'utilisateur a droit au soutien administratif et des conseils pour faciliter l'acquisition des permis nécessaires requises par le pays fournisseur.
- ii) L'utilisateur n'utilisera pas la ressource génétique ni les dérivés générés dans la recherche à des fins commerciales, ni l'utilisateur ne doit commercialiser tout produit dérivé de la ressource génétique, à moins qu'avec le consentement écrit du fournisseur.
- iii) L'utilisateur est tenu de prendre toutes les précautions raisonnables pour empêcher la ressource génétique venant en possession de toute personne non autorisée.
- iv) L'utilisateur est tenu d'informer le fournisseur sur les résultats de la recherche imprévus qui sont d'intérêt commercial potentiel, avant toute divulgation de cette information au public.
- v) Si la recherche implique des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, l'utilisateur conclura un contrat accessoire avec les détenteurs de savoirs traditionnels ou les propriétaires de terres privées des ressources génétiques.  
Le contrat accessoire fait partie intégrante du présent accord.

#### **12. Partage des données**

- i) L'utilisateur accepte que le fournisseur a le droit d'accéder aux données suivantes découlant de la recherche:

-[insérer le type de données)

- ii) L'utilisateur doit faciliter l'accès aux données définies ci-dessus pour le fournisseur.  
Le fournisseur s'engage que pour utiliser les données dans ses propres recherches, il a besoin du consentement de l'utilisateur.
- iii) Compte tenu de l'approche coopérative à la recherche, le fournisseur et l'utilisateur conviennent d'un contrat distinct sur l'utilisation des données, annexée au présent accord [annexe ] et qui en fait partie intégrante



### **13. Rapports**

Sur demande du fournisseur, l'utilisateur soumet un rapport annuel écrit sur la recherche accomplie.

Le rapport doit inclure une liste des tiers à qui le matériel génétique a été transféré.

### **14. Droits de propriété intellectuelle**

L'utilisateur ne doit pas demander les droits de propriété intellectuelle sur la ressource génétique sous la forme reçue.

Si l'utilisateur souhaite obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche, un tel acte est considéré comme changement dans l'utilisation et donc doit être réglé en vertu de l'Article 7 du présent accord. Si le fournisseur souhaite obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche, cet acte est considéré comme changement dans l'utilisation et doit être réglé en vertu de l'Article 7 du présent accord. En particulier, la propriété des droits de propriété intellectuels et de la répartition de la valeur de la propriété intellectuelle sont à négocier.

### **15. Publications**

i) L'utilisateur a le droit de publier les résultats de la recherche liée à la ressource génétique conformément à l'Article 6 du présent accord et conformément aux bonnes pratiques scientifiques. L'origine de la ressource génétique doit être reconnue.

ii) Le détenteur des savoirs traditionnels associés au matériel génétique a le droit de demander la confidentialité d'une information spécifique [décrire les informations couvertes par le secret] tels que pour des raisons spirituelles ; pour prévenir l'épuisement des ressources génétiques ; ou d'empêcher des applications dangereuses/dangereuses des savoirs traditionnels dans le secteur de la santé

iii) Si l'utilisateur est empêché de publier les résultats de la recherche en raison de la volonté du fournisseur afin d'obtenir un brevet sur les résultats de la recherche, le fournisseur doit déposer la demande de brevet au sein de endéans 3 mois. Après la période convenue, si le fournisseur n'a pas déposé une demande de brevet, l'utilisateur a le droit de procéder à la publication de la recherche.

### **16. La manipulation du matériel génétique après résiliation de l'accord**

Une fois le projet terminé, le matériel génétique peut être disponible à utiliser uniquement dans les mêmes conditions figurant dans le présent accord.

### **17. Durée et fin de l'accord**

i) Le présent accord prend fin après 10 ans et peut être renouvelée sur l'accord mutuel des Parties.

ii) Lorsqu'une partie au présent accord souhaite résilier le contrat avant la fin du projet, la partie doit donner un avis écrit 3 mois à l'avance.

iii) Le présent accord peut être résilié à tout moment par accord mutuel des Parties.

iv) Le présent accord peut être résilié immédiatement, en cas de violation grave.

### **18. Règlement des différends**



Les Parties conviennent de faire des efforts de bonne foi pour négocier le règlement de tout litige pouvant survenir en vertu de cet accord. Si les Parties ne parviennent pas à régler un différend dans un délai de 6 mois, ce litige sera tranché définitivement par un arbitre à être mutuellement convenu entre les Parties.